

# BISCARROSSE

# LES RISQUES MAJEURS



> FEU DE FORÊT



> TEMPÊTE



> RISQUE TECHNOLOGIQUE



> RISQUE SUBMERSION MARINE



> RISQUE GONFLEMENT ARGILE

VILLE-BISCARROSSE.FR  

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs





## *Le mot du Maire*

Chères Biscarrossaises, chers Biscarrossais

Ce document a été élaboré afin de vous informer sur les risques majeurs identifiés sur notre commune : feux de forêts, tempête, transport de matières dangereuses, submersion marine et retrait gonflement argile. Il vous permettra de savoir comment réagir et vous préserver au mieux.

**Au-delà des contraintes réglementaires, ce document répond à un double objectif :**

- > **La transparence**, en informant sur la nature de ces risques, qui doit faire partie de la culture du citoyen,
- > **La responsabilisation de chacun**, afin de mieux adapter nos comportements et réagir efficacement si nécessaire.

C'est bien ensemble, solidaires dans la collectivité, et par la maîtrise des notions de vigilance et de responsabilité que nous pourrions prévoir, prévenir et être efficaces face à ce type de situation.

Je sais pouvoir compter sur votre participation active et vous en remercie.

Bien à vous,

**Hélène LARREZET**

Maire de Biscarrosse

Conseillère départementale des Landes





Les médias se font régulièrement l'écho « d'accidents majeurs » [c'est-à-dire importants] et de leurs conséquences. En France, nous gardons en mémoire quelques-uns d'entre eux (la tempête de 1999, l'accident d'AZF en 2001, les inondations du Gard en 2002, l'été caniculaire et la marée noire de l'Erika de 2003, les feux de forêts du sud-est de la France en 2004, la tempête du 24 janvier 2009...).

Le risque majeur est une menace qui pèse sur l'homme, ses biens et son environnement.

Sa probabilité d'occurrence est si faible qu'elle nous fait parfois oublier à tort son existence et ses lourdes conséquences.

Un des axes de la politique préventive, permettant de réduire les dommages à moindre coût, est l'information des citoyens sur la nature des risques et les moyens de se protéger.

Ainsi, mieux informés, nous pourrions mieux réagir face à un accident de grande ampleur (sachant que le risque « zéro » n'existe pas).



## SOMMAIRE

- P2** Edito
- P4-5** Le Réseau National d'Alerte
- P6-7** Le risque « feu de forêt »
- P8-9** Le risque « tempête »
- P10-11** Le risque « technologique »  
transport matières dangereuses
- P12-13** Le risque « submersion marine »
- P14-15** Le risque « gonflement argile »
- P16** Numéros utiles / Contacts



La commune de Biscarrosse est concernée par les risques naturels « tempête », « feux de forêt », le risque technologique « transport de matières dangereuses », les risques « submersion marine » et « retrait gonflement argile ».



---

## LE RISQUE NATUREL

---

est lié à des évènements naturels plus ou moins prévisibles comme les tempêtes, les érosions, les feux de forêts.

---

## LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

---

est lié aux activités industrielles générées par l'homme comme le transport de matières dangereuses, le risque nucléaire, le risque pollution maritime.

La commune participe à la prévention des **RISQUES MAJEURS** en informant et en tenant à la **disposition du public** des documents d'informations sur les risques majeurs (le Plan Communal de Sauvegarde en cas d'évènements ou de risques majeurs).

Une information est faite auprès du personnel de l'**Education Nationale** car il a en charge la sécurité de vos enfants en cas d'accidents.

La connaissance de ces risques est prise en compte dans le **PLU** (Plan Local d'Urbanisme), ce qui a pour effet de maîtriser les constructions à proximité des secteurs sensibles.

La commune peut également être appelée à participer aux plans de secours mis en place par la Préfecture.

## SACHEZ QU'IL EXISTE AUSSI SUR VOTRE COMMUNE :

- > Un plan de pandémie grippale
- > Un plan canicule
- > Un plan risque « technologique »
- > Un plan particulier de mise en sécurité dans les écoles (PPMS)



# LE RÉSEAU NATIONAL D'ALERTE



Le **Signal National d'Alerte** diffusé par le biais des sirènes du **Réseau National d'Alerte (RNA)** avertit la population en cas de danger immédiat. Si l'événement nécessite une mise à l'abri de la population, **le début de l'alerte est donné par les sirènes** testées chaque premier mercredi du mois, qui émettent le **Signal National d'Alerte**.

## DÉBUT D'ALERTE



## FIN D'ALERTE



## CE QU'IL FAUT FAIRE

- 📞 **Signaler AUX POMPIERS** au 18 ou 112
- 🚪 **SE CONFINER :**  
fermer portes, fenêtres et volets
- 📻 **ÉCOUTER LA RADIO :**  
FGL 89,3 Mhz - France Bleu Gascogne  
103.4 Mhz
- 📺 **REGARDER LA TÉLÉVISION**  
(France 3 Région)
- 🗣️ **RESPECTER LES CONSIGNES**  
diffusées par les services de secours
- 🚫 **ÉVITER TOUTE ÉTINCELLE**

## CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 🚫 **FUMER**
- 🚫 **ALLER CHERCHER** les enfants à l'école
- 📞 **TÉLÉPHONER** pour laisser les lignes libres pour les secours





# LE RISQUE FEUX DE FORÊT



## CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE SUR LA COMMUNE

- ⚠ **Le risque « feu de forêt »** est un phénomène hétérogène dans le temps mais il reste omniprésent sur l'étendue du territoire.
- ⚠ **La zone forestière** de la commune couvre **75% du territoire** soit environ **14 440 hectares d'espaces boisés**. Ces espaces boisés sont composés en majorité de pins.
- ⚠ **Les feux les plus courants concernent de petites surfaces.**
- ⚠ **Les feux de plus grande ampleur** ont un temps de retour faible (estimation de 232 ans). Mais restons vigilants.
- ⚠ **Les périodes propices aux départs de feu** sont l'été, l'automne et le printemps.

## COMMENT SE DÉCLARENT LES FEUX DE FORÊT ?

**Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :**

- > **Une source d'ignition\*** : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence, accident ou malveillance.
- > **Un comburant par un apport d'oxygène** : le vent active la combustion.
- > **Un combustible** : la végétation.

**Un incendie, qui se déclare, peut se propager très rapidement en fonction des conditions météorologiques (vent de sud-est, temps sec...) mais aussi en fonction de la nature des surfaces (semis de pins souvent peu éclaircis et des grands pins engendrant des feux de cimes).**





QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

18

**SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU :**

**Informez les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.**

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

### VOUS DEVEZ

- ⚠ **FERMER** les portes et les volets
- ⚠ **ARROSER** autour de la maison
- ⚠ **OUVRI**R le portail de votre terrain
- ⚠ **VOUS ENFERMER** dans un bâtiment en mettant un linge humide au bas des portes
- ⚠ **FERMER** les bouteilles de gaz à l'extérieur, les protéger et signaler leur présence aux pompiers.

### TÉLÉPHONER AUX POMPIERS :

au **18** ou **112**  
depuis un téléphone fixe  
ou un portable

### VOUS NE DEVEZ PAS

- ⚠ Vous **APPROCHER** à pied ou en voiture d'un feu de forêt
- ⚠ **TÉLÉPHONER** pour laisser les lignes libres pour les secours
- ⚠ **PRENDRE LA ROUTE**





# LE RISQUE TEMPÊTE



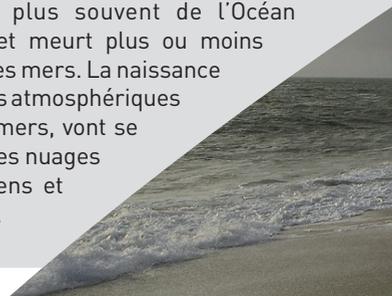
## CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE SUR LA COMMUNE

- ⚠ Les tempêtes les plus fréquentes en Europe se forment sur le front séparant la zone « d'air froid polaire », qui a tendance à s'écouler vers l'équateur et la zone « d'air chaud tropical » qui, elle, tend à remonter. Venant de l'Atlantique, les tempêtes traversent généralement la France en trois jours.
- ⚠ **Le risque « tempête » est aléatoire et peut survenir à n'importe quelle période.** Les dernières en 1999, 2003, 2009 ont occasionnés de nombreux dégâts « arbres déracinés, tuiles ou toitures arrachées, des milliers de foyers privés d'électricité, voitures endommagées ».

## COMMENT SE FORME UNE TEMPÊTE ?

**Une tempête est une violente perturbation atmosphérique caractérisée par des vents forts souvent accompagnés de pluie et d'orage.**

Les tempêtes qui touchent notre commune viennent le plus souvent de l'Océan Atlantique. Une tempête naît, grandit au-dessus des mers et meurt plus ou moins rapidement en fonction de sa virulence au-dessus des terres ou des mers. La naissance d'une tempête est issue de la rencontre de nuages (à des pressions atmosphériques différentes, créant une dépression), qui, situés au-dessus des mers, vont se charger en vapeur d'eau. Accompagnés par des vents violents, ces nuages vont alors constituer une tempête, pouvant provoquer aux biens et à l'environnement des conséquences graves, voire irréversibles.





QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



**SIGNEZ LES ARBRES, LES BRANCHES OU LES OBJETS MENAÇANTS :**  
**Informez les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.**

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

### VOUS DEVEZ

- ⚠ **PROTÉGER** les baies vitrées
- ⚠ **VOUS ENFERMER** dans un bâtiment
- ⚠ **ÉCOUTER** la radio pour connaître les consignes à suivre
- ⚠ **VOUS MUNIR** d'un **ÉCLAIRAGE MOBILE DE SECOURS** (lampes torches, bougies...)
- ⚠ **DÉBRANCHER** les appareils électriques

### VOUS NE DEVEZ PAS

- ⚠ **SORTIR** de chez vous ou prendre la route
- ⚠ **TÉLÉPHONER** pour laisser les lignes libres pour les secours
- ⚠ **ALLER CHERCHER** les enfants à l'école





## LE RISQUE

# TECHNOLOGIQUE

TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES



### CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE SUR LA COMMUNE

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| ⚠ Mutagène <sup>(1)</sup>         | ⚠ Inflammable <sup>(4)</sup>                 |
| ⚠ Cancérogène <sup>(1)</sup>      | ⚠ Gaz sous pression <sup>(5)</sup>           |
| ⚠ Corrosif <sup>(2)</sup>         | ⚠ Explosif <sup>(6)</sup>                    |
| ⚠ Toxique <sup>(2)</sup>          | ⚠ Comburant <sup>(7)</sup>                   |
| ⚠ Toxique irritant <sup>(3)</sup> | ⚠ Danger pour l'environnement <sup>(8)</sup> |



(1)



(2)



(3)



(4)



(5)



(6)



(7)



(8)

## QU'EST CE QU'UN RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

- > Il est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ou par canalisation, de matières dangereuses.
- > Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement. A Biscarrosse, la proximité de DGA Essais de Missiles et les conduites de gaz sous haute pression représentent un risque significatif.





## QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

☎ 18

### VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT ?

**DONNER L'ALERTE** : Sapeurs-Pompiers (18), Police ou Gendarmerie (17), numéro international (112), en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code de danger, le code matière du produit et la nature du sinistre.

**S'IL Y A DES VICTIMES**, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie.

**S'ÉLOIGNER** : si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent.

**SE METTRE À L'ABRI** dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone.

**SE LAVER** en cas d'irritation et si possible se changer.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

### VOUS DEVEZ

- ⚠ **BOUCHER** toutes les arrivées d'air
- ⚠ **ARRÊTER** la ventilation
- ⚠ **VOUS ENFERMER** dans un bâtiment
- ⚠ **VOUS ÉLOIGNER** des portes et fenêtres
- ⚠ **ÉCOUTER** la radio pour connaître les consignes à suivre

### VOUS NE DEVEZ PAS

- ⚠ **FUMER**
- ⚠ **TÉLÉPHONER** pour laisser les lignes libres pour les secours
- ⚠ **ALLER CHERCHER** les enfants à l'école





# LE RISQUE SUBMERSION MARINE

**Le risque submersion marine implique un risque d'inondations de la zone côtière par la mer lors de conditions météorologiques et océaniques défavorables** (vents fort/ tempêtes, forts coefficients de marée, pleine mer).

## CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE SUR LA COMMUNE

- ① Une rupture du cordon dunaire, le recul du trait de côte.
- ① La Communauté de Communes réalise chaque année des travaux de ré-ensablement du pied de dune, pour ralentir de recul.
- ① La Ville de Biscarrosse met en place des épis et des tapis.

## DEUX FACTEURS FAVORISENT LA SUBMERSION MARINE :

- > **L'érosion progressive des cordons dunaires** par le vent ou par la houle provoque l'apparition de brèches, qui permettent à l'eau de s'engouffrer dans la dune et qui menacent les terrains situés à l'arrière.
- > **Une altimétrie des terrains en front de mer** trop faible pour empêcher la pénétration de l'eau.





QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



### VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN RISQUE ?

Donnez l'alerte aux pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.

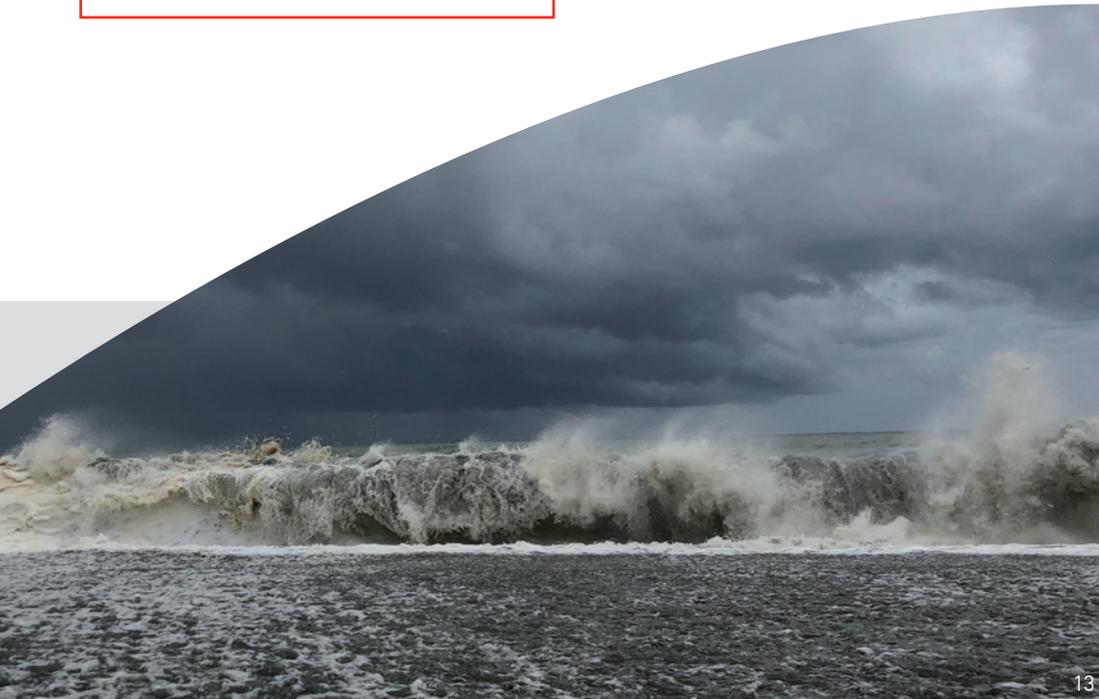
## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

### VOUS DEVEZ

- ⚠ **SUIVRE** les consignes sur les outils de la Ville de Biscarrosse
- ⚠ **VOUS ÉLOIGNER** le plus loin possible de la zone dangereuse (front de mer, dune et sable)
- ⚠ **COUPER** l'électricité et le gaz

### VOUS NE DEVEZ PAS

- ⚠ **VOUS APPROCHER** du rivage
- ⚠ **EMPRUNTER** les chaussées inondées





# LE RISQUE RETRAIT GONFLEMENT ARGILE

## CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE SUR LA COMMUNE

- ⚠ Les sols les plus sensibles à ce phénomène sont principalement d'assise argileuse. Ils se gonflent en période humide et se rétractent en période de sécheresse. Biscarrosse est actuellement dans un risque faible.
- ⚠ La végétation placée à proximité des murs d'un bâtiment augmente le risque. Pensez donc à les éloigner d'un mètre minimum et de vérifier régulièrement l'étanchéité des canalisations et le bon fonctionnement des drainages.

## QU'EST-CE QU'ENTRAÎNE LE RISQUE RETRAIT GONFLEMENT ARGILE ?

- > **En fonction des conditions météorologiques**, les sols argileux superficiels peuvent varier de volume à la suite d'une modification de leur teneur en eau.
- > **Les mouvements successifs** peuvent engendrer des dommages importants sur les constructions pouvant aller jusqu'à compromettre leur solidité (fissures de murs, affaissement de dallage, rupture de canalisations...).



QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



**VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN RISQUE ?**

**Informez les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.**

# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

## VOUS DEVEZ

- ⚠ **SUIVRE** les consignes sur les outils de la Ville de Biscarrosse
- ⚠ **VOUS ÉLOIGNER** immédiatement de la zone dangereuse
- ⚠ **INFORMER** les autorités

## VOUS NE DEVEZ PAS

- ⚠ **ENTRER** dans un bâtiment endommagé





## NUMÉROS UTILES EN CAS D'URGENCE

Sapeurs Pompiers

18

N° d'urgence européen

112

SAMU

15

Gendarmerie

17

Police Municipale : 05 58 83 40 45



Météo France : 08 92 68 02 40



Sauvetage en mer

196

A la Mairie : 05 58 83 40 40



A la Mairie Annexe (La Plage) : 05 58 83 93 93

A la Préfecture : 05 58 06 58 06



Au SDIS\* : 05 58 51 56 56



\*Service Départemental d'Incendie et de Secours

## OUÛ S'INFORMER ?

Mairie de BISCARROSSE  
149 avenue du 14 Juillet  
BP 40101 / 40600 Biscarrosse  
Tél. : 05 58 83 40 40  
biscarrosse@ville-biscarrosse.fr

EN ÉCOUTANT :  FM

Fréquence Grands Lacs 89.3 Mhz  
France Bleu Gascogne 103.4 Mhz

VILLE-BISCARROSSE.FR  